

TABLEAU DES GARANTIES PRIVILEGES SANTE



Sauf indication particulière, les garanties sont exprimées en % de la BR (Base de Remboursement de l'Assurance Maladie) et incluent les remboursements de l'Assurance Maladie.

FORMULES	1	2	3	4	5	6	7			
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (Y COMPRIS MATERNITE)										
Frais hospitaliers										
• Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste) - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
• Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste) - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
• Frais de séjour (en établissement conventionné)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	En Option : En cas d'hospitalisation d'un assuré avant l'âge de 60 ans :		
• Frais de séjour (en établissement non conventionné)	100%	150%	150%	150%	150%	150%	150%			
Autres frais hospitaliers										
• Chambre particulière	-	50 € / jour	50 € / jour	50 € / jour	100 € / jour	100 € / jour	100 € / jour	AIDE HOSPITALIERE		
• Lit d'accompagnant enfant moins de 16 ans (maxi 10 jours / an)	-	-	-	-	27 € / jour	55 € / jour	83 € / jour	Versement d'une indemnité journalière (15€ / jour) pendant toute la durée de l'hospitalisation.		
• Forfait hospitalier journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Dès le 4e jour en cas d'hospitalisation continue (maladie ou accident). Durée maximum de versement : 365 jours. Délai d'attente : 3 mois.		
Transport des malades (ambulance, SAMU, SMUR, etc.) sauf maternité et cure thermique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
Hospitalisation à domicile	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
MEDECINE COURANTE (Y COMPRIS MATERNITE)										
Consultation et Visite médecin - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Consultation et Visite médecin - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Actes de spécialistes - Actes techniques médicaux - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Actes de spécialistes - Actes techniques médicaux - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Imagerie - Radiologie - Echographie - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Imagerie - Radiologie - Echographie - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Laboratoire	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Pharmacie remboursée par l'AM (médicaments, homéopathie, vaccins)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
Honoraires de praticien de santé non remboursés par l'AM : ostéopathe - chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, diététicien (4 consultations maxi/an et par bénéficiaire)	-	20 € / consult.	20 € / consult.	25 € / consult.	25 € / consult.	30 € / consult.	30 € / consult.			
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES										
Appareillage - Orthopédie - Prothèses auditives	100%	120%	150%	170%	200%	250%	300%			
Allocation naissance ou adoption	-	-	80 €	100 €	150 €	175 €	200 €	RENFORTS (2)		
Allocation Obsèques en cas de décès d'un assuré avant l'âge de 65 ans	-	500 €	500 €	500 €	500 €	1000 €	1000 €	RENFORT 25	RENFORT 50	RENFORT 75
DENTAIRE										
Soins dentaires remboursés par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Prothèses remboursées par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Orthodontie remboursée par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Dentaire non remboursé par l'AM (implantologie, orthodontie, parodontologie)	-	-	-	-	-	-	-	+ 100 €/an	+ 200€/an	+ 250€/an
Plafond Prestations Globales Année 1 et 2	-	-	-	-	1 000 €	1 400 €	1 800 €			
Plafond Prestations Globales Années suivantes	-	-	-	-	1 500 €	2 000 €	2 500 €			
BONUS Fidélité										
								RENFORTS (2)		
Après 2 ans d'adhésion	-	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	RENFORT 25	RENFORT 50	RENFORT 75
Après 4 ans d'adhésion	-	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %			
OPTIQUE - 1 équipement complet (monture + 2 verres) par période de 2 ans et par bénéficiaire (3)										
Frais d'optique remboursés par l'AM	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	niveau 1	niveau 2	niveau 2
Forfait monture + verres simples	-	70 €	110 €	150 €	190 €	230 €	270 €	-	-	-
Forfait monture + verres complexes et très complexes	-	200 €	200 €	200 €	200 €	230 €	270 €	+ 25 €	+ 50€	+ 75€
Forfait annuel lentilles de contact remboursées et non remboursées par l'AM et chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-	-	-	-	+ 100 €/an	+ 150€/an	+ 250€/an
BONUS Fidélité										
Après 2 ans d'adhésion	-	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €			
Après 4 ans d'adhésion	-	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €			
DEPISTAGE ET PREVENTION (1)										
Cure thermique remboursée par l'AM (forfait annuel)	-	100 €	100 €	100 €	150 €	150 €	150 €			
Forfait prévention et dépistage		Prise en charge des frais à hauteur de 50 % dans la limite d'un forfait annuel de :								
• Soins et médicaments préventifs non pris en charge par l'AM	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €			
• Actes de dépistage non pris en charge par l'AM	-	50 €	50 €	50 €	100 €	100 €	100 €			
• Dépose d'un holter tensionnel, sur présentation d'un justificatif	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €			
• Examen de dépistage de l'ostéoporose (Ostéodensitométrie) entre 50 et 70 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans			

CAS : Contrat d'Accès aux Soins
AM : Assurance Maladie

(1) Prise en charge de l'ensemble des actes de prévention prévus dans le cadre du contrat responsable (arrêté ministériel du 8 juin 2006) et remboursés par l'Assurance Maladie.

Cf liste consultable sur le site internet www.ameli.fr

(2) Renforts accessibles à partir de la Formule 2

(3) Forfait lunette : Pour les enfants mineurs ou en cas d'évolution du défaut visuel, un équipement par an et par bénéficiaire. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150 Euros.

Le détail des risques assurés et exclus ainsi que les éventuelles limitations de garanties sont précisés dans la Notice d'information du contrat.

La Garantie santé de Privileges respecte l'ensemble des dispositions du cahier des charges dit "Responsable".